

D-2011/431

**Avenant à la convention liant la Ville de Bordeaux à la
SARL Théâtre National Bordeaux Aquitaine. Signature.
Autorisation.**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la Décision Modificative n°1 élaborée au titre de l'exercice 2011, vous avez autorisé Monsieur le Maire à soutenir financièrement le Théâtre National Bordeaux Aquitaine.

Ce soutien implique le remboursement par la Ville des fluides réglés par le TnBA pour l'exercice précédent. Ce montant est arrêté chaque année par avenant à la convention liant la Ville et le TnBA. Il correspond pour l'année 2011 à 47 170.24 euros.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder à la signature de cet avenant.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONVENTION DE PARTENARIAT – AVENANT N° 1

Entre

Mr Alain Juppé, Maire de Bordeaux, conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 28 février 2011 et du 18 juillet 2011 – Décision Modificative n° 1

Et

Mr Dominique Pitoiset, directeur-gérant unique de la SARL Centre Dramatique National Bordeaux-Aquitaine, sise square Jean Vauthier, BP7 33031 Bordeaux cedex

Il a été convenu :

Article unique

La participation de la Ville de Bordeaux pour l'année 2011 telle que définie à l'article 2 de la convention de partenariat établie au titre de l'exercice en cours est majorée de 47 170.24 euros.

Cette somme, représentant un soutien de fonctionnement complémentaire, sera créditée au bénéfice de cette structure en une tranche unique.

Fait à Bordeaux en 3 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour la SARL

L' Adjoint au Maire

Le Directeur Gérant